

C.L.É DE PUISAYE FORTERRE VALLEE DE L'YONNE

L'an deux mil vingt-trois, le 31 octobre à 10h00 la Commission Locale d'Énergie de la Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle des HAUTS DE FORTERRE sous la co-présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY et de Monsieur Jacques BALOUP vice-président du SDEY.

27 communes sur 46 sont représentées.

Étaient présents :

M. LEGER, M. ALLANIC, M. HOUBLIN, M. VIGOUROUX, M. LARDRY, M. PATUREAU, M. MACCHIA, M. VANHOUCHE, M. JOURDAN, M. D'ASTORG, M. GODEFFROY, MME RENAUD, MME WLODARCZYK, MME MAGNONI, M. THEVENOT, M. DU PASSAGE, M. CHONE, M. DESNOYERS, MME COMANDRE, MME SADON, MME CHARENTON, MME GAUDIN, M. POUILLOT, M. COSME, M. SONVEAU, M. BLANCHARD, M. BESSON, M. BALOUP, M. VAN DAMME, M. LEMOINE, M. JASKOT.

Absents excusés : MME PESANT, M. SERY, M. CHEVILLON, MME CHOUBARD.

Le personnel du SDEY présents :

Éric GENTIS (*Directeur Général des Services du SDEY*), Nicolas LUX (*Directeur Général Adjoint en charge des services techniques*), Émeline RIMBAULT (*Directrice Générale Adjointe aux finances*), Marie-Laure MICHOT (*Responsable service Travaux ER-EP*), Aurélie ROSSIGNOL (*Responsable du Service Optimisation Énergétique*), Damien GROS (*chargé d'affaires Éclairage Public et Électrification Rurale*), Laurent YVART (*Conseillé en Énergie partagé*), Augustin BALLU (*Chargé de mission énergies renouvelables*), Yann LURIER (*chargé d'affaires Électrification Rurale et Sécurisation*), Isabelle OUGIER (*Assistante du service Éclairage Public et Maintenance*), Stéphanie LEGARD (*service comptabilité*).

Membres Entreprise présents :

SOMELEC : M. DUAUX, M. CARIOU.

EIFFAGE : M. OLIVIER, M. CHEVRY.

INEO : M. PESTY, M. CHEVREAU, M. PLACE.

ORDRE DU JOUR

1. Point sur la stratégie d'investissement du SDEY,
2. Explication de l'actualisation des prix,
3. Présentation du cadastre solaire,
4. Point sur le groupement d'achat d'énergies,
5. Présentation de l'harmonisation des tarifs des recharges des bornes pour véhicules électriques,
6. Présentation des actualités d'ENEDIS et un focus avec le SDEY sur la loi APER,
7. Point travaux.

La séance commence par une minute de silence en hommage à Monsieur DENOS, Maire de Courson-Les-carrière, décédé récemment.

Monsieur LOURY, ouvre la réunion, il rappelle l'ordre du jour, et témoigne de sa reconnaissance auprès de toutes les personnes présentes ce jour.

Monsieur BALOUP, vice-président de la PFVY remercie Madame Le Maire de la commune Des Hauts De Forterre pour son accueil dans la salle des fêtes. Il exprime également sa gratitude envers l'assemblée présente à cette réunion.

1- POINT SUR LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU SDEY

Emeline RIMBAULT, rappelle que l'électrification et l'éclairage public sont le cœur de métier du SDEY et propose de faire un bilan à mi-mandat. Celui-ci, fait état d'environ 64 millions d'Euros de commandes de travaux depuis trois ans, avec une année record en 2022 qui comptabilise à elle seule 35 millions d'euros de travaux.

- Ce pic de commandes en 2022 s'explique d'une part, par le renouvellement des marchés de travaux avec un risque d'inflation, ce qui a amené le SDEY à commander un maximum d'opérations avant la date de fin de marché, pour garantir aux communes les mêmes prix pratiqués depuis 4 ans. D'autre part, la signature du nouveau contrat de concession avec ENEDIS ayant conduit à l'ouverture d'une nouvelle enveloppe de subvention dite « Convention de modernisation », dédiée principalement aux travaux de sécurisation, a permis de commander un volume important d'études en vue d'une programmation de travaux s'étalant jusqu'en 2026.

- Par ailleurs, l'emprunt contracté pour réaliser les rénovations globales a impulsé 13 millions de commandes en 2022. Soit 14000 points lumineux rénovés, pour des économies à effet immédiat.
- Enfin, un rythme d'investissement très soutenu en 2022, pour une année 2023 plus calme en termes de commandes mais pas en termes d'ouvrages, puisque l'ensemble des commandes passées en fin d'année 2022 ont vu leurs travaux se réaliser en 2023, voir 2024.
Concernant la Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne 616 352 € ont été commandés sur l'année 2023.
**Voir Présentation en annexe*

2- POINT SUR LES TRAVAUX À VENIR EN 2024

Le secteur de la Puisaye FORTERRE recense 46 communes, 25 ont répondu soit un taux de 54.5 %.

**Assiste également à cette réunion le secteur de la Puisaye Nord, d'où les interventions des deux secteurs.*

Le bureau de la CLE, à l'unanimité, a retenu, pour 2024, l'ordre suivant en fonction des montants de subventions qui seront accordés au SDEY :

LES DISSIMULATIONS :

- ✚ **COURSON-LES-CARRIERES** : Étude fin 2023, travaux fin 2024. Ce dossier a un caractère urgent.
- ✚ **BLÉNEAU** :
 - Rue du Loing dont l'étude est presque terminée. Une subvention ART 8 2023 a été attribuée l'année dernière (2022). Les travaux pourraient être commandés en 2024.
 - Rue de La Chapelle dont l'étude est en cours.
- ✚ **Mailly-Le-Château** : Travaux en coordination avec la fibre. Un pré piquetage est envisagé prochainement.

La commune de **LAIN** souhaiterait une estimation du coût de l'étude concernant ses futurs travaux de dissimulation de la D4.

LES RENFORCEMENTS :

- ✚ Lavau « Crématorium »
- ✚ Villeneuve-Les-Genêt « Poste Motte »
- ✚ Saint-Fargeau « Poste Camping »

- ✚ Thury Poste Rivière »
- ✚ Courson-Les-Carières « Poste Garenne »
- ✚ Mézilles « Poste Les Dalibeaux »
- ✚ Bléneau « poste Chapelle »

LES SECURISATIONS :

✚ **SAINT-SAUVEUR :**

- « Allée des Roses », dont l'étude a été réalisée en 2022. Les travaux seront subventionnés en Facé S 2024.
- « Allée de la Scierie », dont l'étude a été réalisée en 2022. Les travaux seront subventionnés en Modernisation 2024.

✚ **SAINT-FARGEAU :** lieudit « La Trancherie » dont les travaux seront subventionnés en Modernisation 2025.

✚ **TANNERRE EN PUISAYE :** « Hameau de Maureparé » dont les travaux seront subventionnés en Facé AB 2023, avec une commande travaux à passer nécessairement en 2024.

**Tous ces travaux seront financés sous réserve des crédits disponibles et du vote du comité.*

Le programme de sécurisation étant bouclé jusqu'en 2025, toute nouvelle demande, ne pourra être prise en charge avant 2026.

LES CABINES HAUTES SUBVENTIONNEES :

✚ **COURSON-LES-CARRIÈRES :** Étude en cours-

LES RENOVATIONS GLOBALES AVEC TELEGESTIONS :

Le syndicat aura la possibilité de réaliser pour environ 2 millions d'euros d'investissement pour les opérations d'éclairage public.

Au regard du grand nombre de demandes de travaux d'éclairage public et de rénovations globales avec télégestion, 31 à ce jour, induisant des incidences financières très significatives pour le SDEY, il y aura nécessité de procéder à un étalement / lissage de ces travaux sur plusieurs années.

**Le taux d'aide à 60% sera maintenu pour les demandes connues avant le recensement 2024*

M. LOURY fait part de la satisfaction des communes ayant une rénovation globale avec télégestion sur leur territoire.

Il précise également que deux communes ont souhaité reprendre leur compétence éclairage public, dû à l'inflation des prix. Cependant, il rappelle que les prix pratiqués par le SDEY sont le résultat de marchés publics, et donc de mise en concurrence des entreprises.

Par ailleurs, il rappelle que la rénovation globale avec télégestion offre cinq ans de maintenance gratuite, qui s'annulent en cas de reprise de la compétence.

3- EXPLICATION SUR L'ACTUALISATION DES PRIX

Nicolas LUX, explique que l'impact de l'inflation de l'année 2021-2022 a eu une forte incidence sur les factures de travaux EP / ER avec une augmentation de l'actualisation des prix allant de 5 à 10 % sur les gros volumes d'achat.

Effectivement, les personnes publiques soumises au code de la commande publique sont tenues, de conclure leurs marchés à prix révisibles lorsque les parties sont exposées à des aléas majeurs du fait de l'évolution raisonnablement prévisible des conditions économiques pendant la période d'exécution des prestations.

Les marchés publics auxquels nous sommes soumis, nous obligent donc à appliquer une formule de révision ayant une incidence directe sur la facturation finale aux communes.

En 2021-2022, le conflit en Ukraine, a conduit à un contexte inflationniste, générant ainsi une augmentation de plus de 15% sur les prix des matériaux. Les opérations ont subi cette augmentation impactant le solde aux communes au-delà des hypothèses prévues dans le règlement financier (car souvent signé avant la tendance inflationniste).

Cependant dès 2023, le SDEY a intégré cette donnée dans ces chiffrages avec un poste actualisation / révision réajusté à la hausse de façon à limiter au maximum le risque de dépassement du montant figurant dans la convention financière.

**Voir Présentation en annexe*

4- LE CADASTRE SOLAIRE

Le cadastre est un outil de sensibilisation cartographique, pour voir en quelques clics le potentiel solaire de n'importe quelle toiture de l'Yonne.

Il ne peut être consulté que si la communauté de communes à laquelle on appartient, a adhéré au cadastre solaire du SDEY.

M. BALOUP rappelle que les communes adhérentes peuvent s'aider de l'outil cadastre solaire, pour référencer les meilleures surfaces à solariser dans le cadre de la loi d'Accélération de Production des Énergies Renouvelables (APER) et l'obligation des communes à désigner des zones d'accélération des énergies renouvelables sur leur territoire.

Il précise également, qu'il s'agit d'un outil objectif et neutre, qu'il est possible de se faire accompagner par des partenaires publics pour répondre précisément aux projets de chacun.

Questions :

Madame MAILLARD de la commune des ORMES : Une commune peut-elle adhérer en direct au cadastre ?

Le SDEY attend la fin de l'année pour informer les communes qu'elles auront la possibilité d'adhérer au cadastre solaire même si leur communauté de communes de rattachement ne souhaite pas adhérer. Un modèle de délibération est disponible sur le site internet du SDEY à la page relative au cadastre solaire. Dès le 1^{er} décembre, le SDEY invitera ces communes à adhérer au cadastre à la place de leur EPCI.

Monsieur FOUQUET de la commune de FONTAINES : Est-il possible d'avoir les outils de communication créés par le SDEY ?

Les outils de communication sont accessibles en téléchargement sur le site du SDEY à la page Cadastre Solaire. Le SDEY invite les communes et EPCI à télécharger ces documents et à les utiliser librement.

Il est aussi possible de demander un kit de communication aux agents du SDEY (a.ballu@sdey.fr).

5- LE GROUPEMENT D'ACHAT

Grouper les achats d'énergies pour optimiser les prix, le SDEY offre des conditions tarifaires très optimisées.



Nouveau marché une délibération est à prendre avant le 15 décembre 2023 même pour les communes déjà adhérentes

Pourquoi adhérer ? Pour pouvoir bénéficier :

1. D'un personnel dédié, professionnel et d'un interlocuteur privilégié,
2. De contrats négociés et donc sécurisés,
3. D'outils pour suivre sa consommation avec précision,
4. Pouvoir intégrer les fluctuations du parc immobilier de sa commune (achat, vente),

5. Pas de frais d'adhésion pour les communes rurales, ni pour les communes urbaines qui verse 100% de leur taxe.
6. Accéder à une plateforme pour vérifier ses infos, déposer la délibération et signer la lettre d'engagement.

Pour les nouvelles communes, qui n'ont encore jamais adhéré, il est préférable d'appeler le SDEY pour remplir les données techniques et compléter le dossier d'adhésion. (*Voir présentation en annexe).

* Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à joindre Mme Adeline OUVARD au 03.86.80.51.94 ou par mail à groupe.energies@sdey.fr.

6- L'HARMONISATION DES PRIX DES RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le président fait un point sur la tarification des bornes.

Le comité a voté ce 23 octobre 2023, une délibération afin d'instaurer la nouvelle tarification d'utilisation des bornes de recharge.

En effet, au sein même de la région Bourgogne Franche Comté, les tarifs étaient diversifiés d'un département à l'autre, pénalisant ainsi les usagers. Dans le but de s'harmoniser autour de cette question, les syndicats de la région ont décidé d'appliquer une tarification uniforme sur l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle tarification, en baisse pour le département de l'Yonne, prend en compte la diminution des coûts de l'énergie en 2024, ainsi que le bouclier tarifaire qui s'applique pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

**Voir Présentation en annexe.*

M. LOURY rappelle également de faire attention aux voitures ventouses. En effet, les véhicules restants branchés au-delà de quinze minutes de recharge après la charge complète de la batterie se voient facturer des pénalités importantes.

- ➔ Les bornes de recharges en panne sont réparées via marché de maintenance et les réparations sont intégralement prises en charge par le SDEY. (Cela reste coûteux, ce n'est pas gratuit pour le SDEY, en revanche cela est gratuit pour les communes).
- ➔ Les bornes en fin de vie sont remplacées par le SDEY, toujours à titre gracieux pour les communes.
- ➔ Enfin les bornes en panne mais non utilisées ne seront sans doute pas remplacées à terme, mais l'idée est de les maintenir en vie le plus longtemps possible... Pour certaines qui sont très sollicitées, on envisage un remplacement par des bornes plus modernes évolutives en puissance par l'ajout de modules supplémentaires.

Remarque :

Mme LEMOINE de la commune de Treigny indique qu'il n'y a plus de charge à la borne depuis la tarification.

7- ACTUALITÉ GRDF

ENEDIS *Voir Présentation en annexe

ENEDIS/SDEY : loi APER

Loi du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables.

Car l'échéance du 31 Décembre 2023 est très courte, le SDEY et ENEDIS sont mobilisés ensemble, pour mettre à disposition des communes, un panel d'outils, qui leur permettra d'identifier rapidement leurs zones à fort potentiel photovoltaïque ou éolien.

En effet, l'enjeu pour les communes est d'éviter de subir l'installation des opérateurs, en ayant défini préalablement quels sont :

1. Le type d'infrastructure qu'elles souhaitent voir s'implanter sur leur territoire ?
2. Les équipements dont elles ne souhaitent pas la présence ?
3. Les zones que les communes sont prêtes à mettre à disposition ? à quelle distance des habitations ?
4. Celles qui devront restées protégées malgré leur potentiel ?

Voir présentation en annexe

Questions :

Monsieur JASKOT de la commune de Villeneuve-Les-Genêts s'interroge sur la loi APER
Doit-on faire un cercle sur l'ensemble de la commune ?

Nicolas Lux répond que c'est effectivement ce qu'il peut se passer pour le photovoltaïque, mais cela s'avèrera plus compliqué pour le méthane par exemple.

M. BALOUP rappelle à tous que le SDEY a créé la Société d'Économie Mixte (SEM), dont il détient 83% des parts. Cette SEM a pour objectif de développer des projets liés aux Énergies Renouvelables. Tous projets portés par la SEM permettront une nouvelle ressource financière au SDEY, qui pourra prévoir davantage de travaux pour les communes.

Jacques BALOUP
Responsable de la CLE Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne
Vice-président du SDEY

